



# DEMARCHE ESG

**ARKEA  
CAPITAL**



Votre capital  
confiance

# DEMARCHE ESG D'ARKEA CAPITAL

- Filiale du groupe bancaire coopératif et mutualiste Arkéa, Arkéa Capital a depuis toujours une responsabilité particulière par rapport aux territoires sur lesquels elle exerce son métier d'investisseur et adopte une stratégie d'investisseur à long terme au plus proche des besoins des entreprises régionales permet de favoriser une croissance durable des territoires. Arkéa Capital accompagne comme actionnaire minoritaire les entreprises à tous les stades de leur développement dans le cadre d'un partenariat fondé sur des valeurs de disponibilité, d'écoute, de dialogue, de transparence, de respect mutuel et d'équité.
- Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté en 2015 d'une nouvelle stratégie en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Cette stratégie RSE a pour ambition de positionner le Crédit Mutuel Arkéa comme un acteur engagé en faveur de l'économie de demain, qui accompagne l'ensemble de ses parties prenantes dans les transitions sociétales et environnementales. Arkéa Capital a pour ambition de décliner cette stratégie RSE au travers de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans les processus d'investissement et de suivi des participations.
- En 2017, Arkéa Capital a formalisé ses valeurs et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise au travers d'une charte ESG. Cette charte confirme le développement durable des territoires comme axe stratégique majeur, ainsi que la prise en compte de critères extra-financiers dans la politique d'investissement et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de progrès ESG. Depuis 2018, Arkéa Capital formalise la prise en compte de critères ESG dans ses décisions d'investissement pour les véhicules Arkéa Capital Investissement, Arkéa Capital Managers, Arkéa Capital Partenaire, West Web Valley 1 et We Positive Invest.

## **1- Prise en compte des critères ESG dans nos décisions d'investissement**

- Arkéa Capital s'est engagé à ne pas investir dans certaines activités conformément aux conventions internationales d'Oslo et d'Ottawa et à ses valeurs :
  - ✓ Activités de production ou commercialisation de mines antipersonnel et bombes à sous munition ;
  - ✓ Industries de jeux d'argent et de hasard ;
  - ✓ Activités de production ou commercialisation de tabac
  - ✓ Activités en lien avec la prostitution et la pornographie.
- En phase d'investissement, l'équipe d'Arkéa Capital réalise une revue interne simplifiée en s'appuyant notamment sur un outil sectoriel d'aide à l'analyse ESG des opportunités d'investissement, outil construit avec un consultant externe.  
Les critères d'analyse de l'outil d'analyse reposent sur l'étude de quatre grands enjeux extra-financiers en lien direct avec le développement durable :
  - Gouvernance,
  - Capital Humain,
  - Environnement,
  - Parties Prenantes Externes.

Chacun des quatre enjeux se décline en une liste de sous-critères. Partant du constat que les enjeux extra-financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre, les sous-critères ont été sélectionnés selon leur pertinence pour chacun des 17 secteurs d'activité<sup>1</sup> retenus dans l'outil d'analyse.

Les sujets traitant du changement climatique sont étudiés dans l'enjeu Environnement au travers de deux indicateurs :

- Energie et gaz à effet de serre,
- Politique environnementale et système de management.

Pour chaque indicateur, la performance de l'entreprise est évaluée qualitativement : faible, moyenne ou forte. Une synthèse de l'évaluation ESG est intégrée au dossier de Comité d'investissement. L'analyse ESG est complétée, le cas échéant, post-investissement.

## **2- Accompagnement des participations dans leur démarche RSE**

Arkéa Capital a pour ambition d'accompagner ses participations dans leur démarche RSE. Ainsi, pour chaque nouvel investissement réalisé à compter de 2018 par l'un des véhicules sous gestion d'Arkéa Capital, l'objectif est de définir un plan d'actions ESG et d'en suivre annuellement la réalisation.

Cet objectif est formalisé par une clause ESG insérée dans nos pactes d'actionnaires.

## **LISTE DES VEHICULES CONCERNES PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG**

La politique ESG couvre les nouveaux investissements réalisés depuis 2018 par l'ensemble des véhicules gérés par Arkéa Capital.

Arkéa Capital gère le fonds We Positive Invest lancé par le groupe Arkéa en 2016. We Positive Invest, doté de vingt millions d'euros par le groupe Arkéa, finance les entreprises innovantes évoluant sur 3 secteurs d'activité :

- La transition énergétique,
- L'économie circulaire et
- L'entrepreneuriat sociétal.

---

<sup>1</sup> Agroalimentaire, Bâtiment, Industrie papetière et du bois, Business à impact social, Chimie, Distribution, Economie Circulaire, Energies – Transition énergétique, Industrie des biens d'équipement, Industries diverses, Electronique, Médical – Santé, Nouvelles technologies, Services, Tourisme, Transport – logistique, Pêche.

## **COMMUNICATION**

En 2017, Arkéa Capital a formalisé ses valeurs et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise au travers d'une charte ESG. Cette charte confirme le développement durable des territoires comme axe stratégique majeur, ainsi que la prise en compte de critères extra-financiers dans la politique d'investissement et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de progrès ESG. La charte ESG d'Arkéa Capital est disponible sur notre site internet.

En 2017, Arkéa Capital a répondu aux reportings ESG transmis par (i) Bpifrance pour les participations détenues par le fonds West Web Valley 1 et (ii) Swen Capital Partners pour les participations détenues par les FIP Pluriel Ouest, Pluriel Ouest 2, Pluriel Ouest 3 et le FPCI Arkéa Capital 1.

En 2018, Arkéa Capital a collecté des informations ESG auprès d'une trentaine de participations à partir d'un outil sectoriel de suivi ESG construit avec consultant externe. Cet outil comporte des indicateurs généraux communs à toutes les participations et des indicateurs sectoriels, couvrant les quatre enjeux extra-financiers (Gouvernance, Capital humain, Environnement et Parties prenantes externes). Arkéa Capital envisage de publier un rapport annuel ESG à compter de 2019 à destination de ses souscripteurs.

## **ADHESION A UNE CHARTE**

Arkéa Capital est signataire de la Charte des Investisseurs en Capital de France Invest (Association des Investisseurs pour la Croissance) depuis 2010.

## **RISQUES ESG**

Arkéa Capital est dans une démarche d'amélioration continue et a pour objectif de formaliser en 2018 / 2019 la prise en compte des critères ESG dans ses procédures de gestion des risques.



[www.arkea-capital.com](http://www.arkea-capital.com)

02 98 00 32 96

[capital-investissement.contacts@arkea.com](mailto:capital-investissement.contacts@arkea.com)